

association et président(e)?

Par **louvecb**, le **21/07/2004** à **18:45**

bonjour,

je vous expose mon problème: je suis membre actif d'une association de majorettes et tout le bureau souhaite envoyer les filles en voyage pour la fin de saison en août , tout le bureau sauf la présidente qui suite à diverses altérations avec le bureau vient de décréter que les gamines n'iraient pas en voyage et donc ne donnerait pas son accord !!
de plus cette personne nous a aussi informé qu'elle finirait son mandat, qui expire en oct 2004, en nous mettant un max "de batons dans les roues" et sans plus assister à aucun défilé (un comble pour la présidente des majorettes!!!)

voici mes questions :

-d'abord le plus urgent y'a-t-il un moyen de se passer de l'aval de la présidente pour le voyage sus-cité?

-peut-on destituer la présidente?, étant donné son état d'esprit, il nous sera très difficile de gérer correctement et agréablement cette association!

cordialement

Par **Vincent**, le **21/07/2004** à **23:46**

Tout dépend des statuts et du règlement intérieur de cette association.

Avant tout, peux tu nous indiquer où l'on peut consulter rapidement ces documents (mis en ligne sur un site, téléchargeables....)

Normalement, si la décision d'organiser un voyage est prise par le bureau, celle ci doit être votée par ce dernier. Généralement, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Mais des modifications peuvent être apportées dans les statuts et RI.

Par **louvecb**, le **22/07/2004** à **00:32**

hélas je n'ai pas le statut en main mais si on doit organiser un vote je dirai que SEULE la présidente s'opposerait au voyage c'est à dire c'est à dire 7 voix contre une :cela a-t-il une valeur?

de plus dans le statut il n'y a rien de précisé à ce niveau

merci et j'essaye de me débrouiller pour avoir le statut et le mailer ou le copier-coller!

Par **Yann**, le **22/07/2004** à **09:54**

A priori si la présidente est la seule à être contre on passe outre son avis. C'est la règle de la majorité qui joue, la voix du président n'est prépondérante qu'en cas d'égalité.

Pour ce qui est de renvoyer le président il faut voir les statuts. Sinon courage plus que 3 mois.
:wink:

Image not found or type unknown

Par **louvecb**, le **22/07/2004** à **10:28**

merci c'est également ce qu'on pensait, on se réunit en session extraordinaire après-midi pour voter le voyage et remettre les choses à plat entre nous ,notamment rappeler à notre présidente que son statut ne lui donne pas le pouvoir de "dieu-le père" et que ,après quelques recherches, comme rien n'est précisé dans le statut nous pouvons la révoquer par simple

vote!  source

[url:224da88x]http://perso.wanadoo.fr/association.1901/HTLM/droit/6_dirigeants.htm[/url:224da88x]
dans la page cessation de fonctions.

Par **Yann**, le **22/07/2004** à **12:25**

Voilà c'est parfait!
:wink:

Bon courage  Et tenez nous au courant!

Par **louvecb**, le **23/07/2004** à **11:50**

merci à vous la réunion aeu lieu hier et le voyage se fera

 hélas la trésoriere et la secrétaire ont donné leur démission face à la mauvaise foi de la présidente
nous verrons bien comment cela va évoluer
encore merci pour vos conseils
à + louvecb

Par **jeeecy**, le **25/07/2004** à **11:59**

il ne te reste plus qu'a convoquer une reunion avec ordre du jour precisant la volonte de destitution de la presidente

si le presidente a été élue par le bureau alors c'est lui qui a le pouvoir de la destituer et si c'est l'assemblee generale alors c'est l'AG qui est competente

si tu ne la destitues pas fais bien attention car sans tresoriere et sans secretaire la presidente a beaucoup de pouvoirs!!!!

Par **louvecb**, le **07/08/2004** à **16:05**

merci pour les conseils, ~~en fait~~ la presidente avait décidé de rendre les compte à la mairie et
:evil:

donc de fermer l'asso!! Image not found or type unknown

de fait la trésorière et la secrétaire pensant d'abord aux filles qui se sont investies toute la saison sont revenues sur leur décision car leur lettre recommandée n'était pas encore partie (ouf...)

:roll:

donc nous suivons le conseil de yann et prenons notre mal en patience Image not found or type unknown

à bientôt...